

Annexe 119 : L'« opération de ratissage à Kibuye » coordonnée et mise en œuvre par Édouard Karemera, ministre de l'Intérieur (Bisesero, juin 1994)

1. Télégramme du préfet de Kibuye, Clément Kayishema, au ministre de la Défense du 12 juin 1994.....2
2. Courrier d'Édouard Karemera, ministre de l'Intérieur, au commandant de secteur militaire de Gisenyi en date du 17 juin 1994 lui ordonnant, au nom du gouvernement, d'avoir définitivement achevé l'opération de ratissage le 20 juin.....3
3. Lettre d'Édouard Karemera, ministre de l'Intérieur, au préfet de Kibuye, Clément Kayishema, du 20 juin 1994 pour lui demander d'assurer le suivi de l'opération de ratissage..4

1. Télégramme du préfet de Kibuye, Clément Kayishema, au ministre de la Défense du 12 juin 1994.

K0000046

T E L E G R A M M E

De : Préfet de Préfecture Kibuye
Pour : Ministre MINADEF
Info : -MININTER
-Gendarmerie Groupement Kibuye
Date : 12/06/94

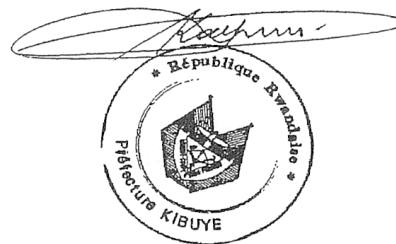
T E X T E

Subsidiairement à mon télégramme du 9/6/94 adressé au Ministre Mininter et dont copie vous a été réservée,
Pour la sécurité du secteur Bisesero Commune Gishyita la population de la région est déterminée à faire le ratissage dans le cadre de la défense civile.
J'ai l'honneur de vous demander de donner un ordre formel au Commandant Groupement Kibuye pour assurer l'encadrement de cette action.
La durée de l'opération est de quatre jours du 15/06/94 au 18/06/94.
Pour mener cette opération il nous faut des munitions:

- grenades à fusils au moins 30
- grandes à main au moins 50.
- des cartouches pour R4
- 4 cassettes pour machine gun.

Très haute considération.

Préfet de Préfecture Kibuye
Dr KAYISHEMA Clément



2. Courrier d'Édouard Karemera, ministre de l'Intérieur, au commandant de secteur militaire de Gisenyi en date du 17 juin 1994 lui ordonnant, au nom du gouvernement, d'avoir définitivement achevé l'opération de ratissage le 20 juin.

Monsieur le Lieutenant-Colonel
Anatole NSENGIYUMVA
Commandant du Secteur
Opérationnel de Gisenyi
GISENYI

10239668

Objet: Opération de ratissage
à Kibuye

Monsieur le Commandant de Secteur,

J'ai l'honneur de vous informer que lors du Conseil des Ministres de ce vendredi 17 juin 1994, le Gouvernement a décidé de demander au Commandement du Secteur Opérationnel de Gisenyi d'appuyer le Groupement de la Gendarmerie à Kibuye pour mener, avec l'appui de la population, l'opération de ratissage dans le secteur Bisasero de la Commune Gishyita, qui est devenu un sanctuaire du FPR.

Le Gouvernement demande que cette opération soit définitivement terminée au plus tard le 20 juin 1994.

En l'absence du Ministre de la Défense qui est en mission à l'étranger, le Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal a été mandaté pour vous communiquer cette décision et en assurer le suivi.

Le Préfet de la Préfecture Kibuye ainsi que le Commandant de Groupement Kibuye à qui je réserve la copie de la présente, sont priés de prendre les dispositions qui s'imposent pour faciliter la réalisation cette opération dans les délais vous impartis.

Le Ministre de l'Intérieur et
du Développement Communal
Édouard Karemera

Copie pour information:

- S.E. Monsieur le Premier
Ministre
KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Défense
KIGALI
- Monsieur le Préfet de la
Préfecture de Kibuye
KIBUYE
- Monsieur le Commandant de Groupement
KIBUYE



3. Lettre d'Édouard Karemera, ministre de l'Intérieur, au préfet de Kibuye, Clément Kayishema, du 20 juin 1994 pour lui demander d'assurer le suivi de l'opération de ratissage.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAL

GISENYI, le 20/06/1994

AAJ (Sécurité).

23.6.94

15/04/04:0920

Objet: Protection des Projets
et Infrastructures de
Développement

Monsieur le Préfet de Préfecture Kibuye
B.P. 62 KIBUYE

Monsieur le Préfet,

Je me réfère à vos télégrammes des 9 et 12/6/1994 pour vous informer qu'en ce qui concerne l'opération de ratissage à effectuer dans le Secteur Bisesero, le Conseil des Ministres du 17/06/1994 a demandé au Commandant de Secteur Gisenyi d'appuyer le Groupement de la Gendarmerie Kibuye pour mener l'opération au plus tard le 20/06/1994. Le Ministre de la Défense faisant suite à ma lettre du 18 Juin 1994 dont une copie vous a été réservée a confirmé les mêmes instructions par télégramme envoyé aux Etats Majors de l'Armée et de la Gendarmerie ce 20/06/1994. Il vous revient donc de suivre de près le déroulement de cette opération qui nécessite l'appui de la population des Communes Gishyita, Gisovu et Gitesi et de me faire rapport avant la fin de ce mois de Juin 1994.

Concernant la protection des infrastructures de développement à savoir, l'Usine à thé Gisovu, la Station Electrogaz de Karongi, les installations de télécommunications ainsi que l'antenne de Karongi, les deux ponts sur la Nyabarongo en Commune Bwakira et Kivumu, le Conseil des Ministres a recommandé aux responsables concernés de procéder aux recrutements des réservistes qui seront payés par les dits projets ou sur le budget de l'Etat. Le Gouvernement est disposé à fournir des armes aux réservistes ainsi recrutés pour assurer la garde de ces infrastructures.

Il vous revient de faire diligence pour saisir le Gouvernement d'un dossier complet à ce sujet.

C.P.I. à:

-Monsieur le Premier Ministre
KIGALI

-Monsieur le Ministre de la Défense
KIGALI

Le Ministre de l'Intérieur et
du Développement Communal

Édouard KAREMERA

